



## **Avis de convocation** **Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle de la Commission des loisirs de Larouche se tiendra le lundi 8 avril 2019 à 19h à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville, 610, rue Lévesque, Larouche, G0W 1Z0.

Veillez noter que toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la Commission des loisirs, âgée de 16 ans et plus et résidant sur le territoire de la municipalité de Larouche est membre de la Commission des loisirs de Larouche.

Cette année, quatre (4) postes au sein du Conseil d'administration seront en élection. Deux (2) sièges vacants sont également à combler. Aucune modification des règlements généraux n'est survenue depuis la dernière assemblée générale. Les règlements généraux sont toutefois disponibles pour consultation à [www.villedelarouche.qc.ca](http://www.villedelarouche.qc.ca)

Le procès-verbal, le rapport d'activités et le bilan financier seront remis sur place.

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue ;
2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée ;
5. Rapport d'activités du Conseil d'administration sortant ;
6. Présentation du bilan financier ;
7. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ;
8. Lecture de la procédure d'élection ;
9. Élection des administrateurs ;
10. Parole aux membres ;
11. Levée de l'assemblée.

En espérant vous rencontrer prochainement et collaborer avec vous à l'organisation et au développement des loisirs de notre municipalité.

  
Secrétaire-trésorier

Donné à Larouche, le 13 mars 2019.